

Liste des moyens et appareils (LiMA) Modifications pour le 1^{er} juillet 2017

Chapitre 10. ACCESSOIRES DE MARCHE

10.01 Cannes

No. pos.	L	Dénomination	Quantité Unité de mesure	Montant	Valable à partir du
10.01.01.00.1		Béquilles, achat	1 paire	81.00	01.01.1996S
10.01.01.00.1		Béquilles pour adultes, poignée ergonomique, achat	1 paire	25.00	01.07.2017N
10.01.01.01.1	L	Béquilles pour adultes, poignée anatomique et orthopédique, achat Limitation : Nécessité d'une décharge de durée prolongée (au moins 1 mois)	1 paire	56.00	01.07.2017N
10.01.01.02.1		Béquilles pour enfants, achat	1 paire	52.00	01.07.2017N
10.01.01.00.2		Béquilles, location 1 paire	Location / jour	0.55	01.01.1996S
10.01.01.02.2	L	Béquilles pour enfants, location 1 paire Limitation : Durée de location maximale 8 semaines, après ce délai, les béquilles sont considérées comme achetées.	Location / jour	1.00	01.07.2017N
10.01.01.01.2		Béquilles, location	taxe de base	6.30	01.01.1996S
10.01.01.03.2		Béquilles pour enfants, taxe de base en cas de location	taxe de base	6.30	01.07.2017N

Chapitre 21. APPAREILS DE MESURE DES ÉTATS ET DES FONCTIONS DE L'ORGANISME

21.06 Système de mesure du glucose basé sur des capteurs précalibrés avec visualisation sur demande des valeurs

Limitation :

- Prescription uniquement par un endocrinologue/diabétologue
- Pour les personnes atteintes de diabète sucré traitées par insulinothérapie intensifiée (insulinothérapie par pompe ou basale/bolus, dans laquelle le bolus est calculé en fonction de la glycémie actuelle, de la quantité de glucides ingérés et de l'activité physique prévue)

En évaluation, limité à 2 ans jusqu'au 30.06.2019

No. pos.	L	Dénomination	Quantité Unité de mesure	Montant	Valable à partir du
21.06.01.00.1	L	Lecteur Limitation : 1 appareil tous les 3 ans. En cas d'utilisation comme lecteur de glycémie la facturation des positions 21.03.01.01.1 et 21.03.01.02.1 pour les bandelettes est admissible.	1 pièce	65.30	01.07.2017 N
21.06.02.00.1	L	Capteurs (durée d'utilisation 14 jours sans calibration) Limitation : maximum 27 capteurs par année	1 pièce	65.30	01.07.2017 N

Chapitre 34. MATÉRIEL DE PANSEMENT

34.20 Bandes de gaze

No. pos.	L	Dénomination	Quantité Unité de mesure	Montant	Valable à partir du
34.20.03.01.1		Bandes de gaze imprégnées (Triclosan 2%, Vioforme 5%) largeur 0.5 cm, longueur 5 m	1 pièce	13.80	01.07.2017 S
34.20.03.02.1		Bandes de gaze imprégnées (Triclosan 2%, Vioforme 5%) largeur 1 cm, longueur 5 m	1 pièce	13.90	01.07.2017 S
34.20.03.03.1		Bandes de gaze imprégnées (Triclosan 2%, Vioforme 5%) largeur 2 cm, longueur 5 m	1 pièce	15.70	01.07.2017 S
34.20.03.04.1		Bandes de gaze imprégnées (Triclosan 2%, Vioforme 5%) largeur 4 cm, longueur 5 m	1 pièce	19.60	01.07.2017 S